

APPEL A CONTRIBUTIONS A UN NUMERO THEMATIQUE DES CAHIERS D'ECONOMIE POLITIQUE :
ECONOMIE ET PHILOSOPHIE DE L'EXPLOITATION.

La notion d'exploitation capitaliste a animé des débats académiques, mais aussi nourri les luttes politiques, d'une bonne partie du XXe siècle. Dans la ligne marxiste orthodoxe, elle est supposément fondée sur la théorie de la valeur travail et elle se trouve donc affectée par le discrédit analytique dans laquelle cette approche est tombée. Cependant la liaison entre exploitation marxiste et valeur travail peut être discutée ; et la notion d'exploitation a aussi été reprise avec les travaux du « marxisme analytique » et tout particulièrement de John E. Roemer dans les années 1980, qui fonde l'exploitation sur des dotations inégales. La notion se trouve récemment encore (en 2012) remise en jeu avec le texte de Marc Fleurbaey, qui distingue quatre « facets of exploitation » Aujourd'hui, le concept d'exploitation relève certes de la théorie économique et de la théorie sociale critique, mais aussi de la philosophie politique et des théories de la justice.

Les contributions attendues pour le numéro thématique « Economie et Philosophie de l'exploitation » devront porter sur l'une ou l'autre des perspectives suivantes :

- l'histoire des pensées (anciennes ou récentes) de l'exploitation ;
- les théories économiques de l'exploitation (fondées ou non sur la valeur travail) ;
- les philosophies économiques de l'exploitation (comme injustice ou comme domination.
- l'anthropologie économique de l'exploitation.

Les textes soumis devront être envoyés sous forme électronique à cahiers_eco_po@laposte.net et à patrick.mardellat@sciencespo-lille.eu avant le 12 juin 2017. Les réponses d'acceptation ou de refus seront livrées fin 2017. Début 2018, les textes sélectionnés pourront faire l'objet de modifications, sur la base des rapports. La version définitive des articles retenus devra être rendue début septembre 2018 ; et la publication du numéro interviendra en novembre 2018.

Ecrits en français ou en anglais, les textes soumis (au format Word pour Windows ou Word-RTF) ne doivent pas excéder 10 000 mots et doivent être accompagnés d'un résumé de 90 à 100 mots.